



Service des affaires juridiques, du greffe et des communications

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2025-192-1

AVIS est donné que le règlement R-2025-192-1 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement R-2024-192 sur les tarifs pour l'année 2025 aux fins de mettre à jour les prix relatifs à la location de salles pour les non-résidents et le remplacement des médailles pour chiens et chats** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 13 mai 2025.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2025-192-1 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 14 mai 2025.

NANCY GAGNON, greffière par intérim